

député a parlé de confusion parmi les pensionnés quant au supplément de revenu garanti. Je voudrais lui dire que le programme fonctionne admirablement bien et presque sans difficultés, si l'on songe que dans un très court espace de temps nous avons pu verser des suppléments à plus de 700,000 personnes qui touchent la pension de sécurité de la vieillesse. L'application du principe de revenu garanti signifie que tous les pensionnés de la sécurité de la vieillesse touchent un revenu minimum de \$105 par mois.

L'évaluation du revenu qui est utilisée est très simple et s'appuie sur le revenu du requérant au cours de l'année précédente. En conséquence, le programme exige un rapport annuel pour permettre de maintenir l'admissibilité. Il ne s'agit pas d'une évaluation des ressources. Une évaluation des ressources exige un examen serré des valeurs et de la propriété d'une personne, etc. L'évaluation du revenu ressemble beaucoup à ce que les gens plus à l'aise doivent faire en remplissant leur déclaration d'impôts sur le revenu. Il suffit simplement que le requérant déclare son revenu de l'année précédente au ministère. Personne n'est visé en particulier,

tout le monde est mis sur le même pied. L'application de ce principe met plus d'argent dans les mains de ceux qui en ont le plus besoin parmi les bénéficiaires de la pension de la sécurité de vieillesse—et c'est sûrement ce qui s'impose.

Je crois que les députés seront intéressés à savoir qu'au cours du prochain exercice, 264 millions de dollars seront versés aux bénéficiaires des pensions de la sécurité de la vieillesse comme supplément à leur pension de base. La même année, la pension de base coûtera 1,317 millions de dollars.

En ce qui concerne les anciens combattants, j'aimerais à signaler que même l'allocation versée en vertu du programme d'allocations aux anciens combattants est beaucoup plus élevée que celle qui est payée en vertu du programme du supplément de revenu garanti de la vieillesse. Néanmoins, un certain nombre de bénéficiaires de l'allocation aux anciens combattants dont le revenu est inférieur à \$105 par mois reçoivent de l'aide en vertu du programme du supplément de revenu garanti.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h. 26.)
